RECU EN PREFECTURE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux: Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. Dean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtiillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Devecey: M. Michel JASSEY Fontain: Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois: Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille: M. Daniel HUOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Daniel HUOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: M. Daniel HUOT Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferran

Etaient absents :

Besançon: M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chevroz: M. Yves BILLECARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004910

Rapport n°5.7 - Protocole de préfiguration NPNRU quartier Grette/Planoise : création de 7 logements GBH

Protocole de préfiguration NPNRU quartier Grette/Planoise : création de 7 logements GBH

Rapporteur: Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

Commission: Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire

BP 2019 et PPIF 2019-2023 AP/CP « Habitat 2013-2019 » Montant AP : 13 584 191 € Montant CP 2019 : 2 246 875 € Montant de l'opération : 52 000 €

Résumé:

Dans le cadre du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU), le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise prévoit la construction de logements publics en reconstitution de l'offre démolie. Le présent rapport a pour objet la création de 7 logements collectifs réalisés par l'acquisition-amélioration de l'ancien centre 1901 situé rue du Polygone à Besançon. Il est proposé de soutenir ce projet par l'attribution d'une subvention d'équilibre sur fonds propres d'un total de 52 000 € à Grand Besançon Habitat.

I. Contexte

Parmi les cinq quartiers bisontins prioritaires de la politique de la ville intégrés au contrat de ville de Grand Besançon Métropole (signé le 21 février 2015), deux ont été retenus par l'Etat comme éligibles au Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) : Planoise, quartier d'intérêt national et la Grette, quartier d'intérêt régional.

Le Grand Besançon, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 21 avril 2016 un protocole de préfiguration dont l'objectif est de concevoir le projet de renouvellement urbain de ces deux quartiers. Ce projet fait par la suite l'objet d'une convention qui permettra la mise en œuvre de la phase opérationnelle du NPNRU grand-bisontin.

II. Création de 7 logements collectifs

Afin d'anticiper sur les démolitions de logements à intervenir en phase opérationnelle du NPNRU, le protocole de préfiguration prévoit la création de 7 logements collectifs réalisés via une opération d'acquisition-amélioration de l'ancien centre 1901 situé rue du Polygone à Besançon. Grand Besançon Habitat (GBH) assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. La délibération communautaire du 18 mai 2017 avait acté d'une aide au titre de la surcharge foncière pour l'achat de ce bâtiment auprès de la Ville de Besançon.

III. Intervention de Grand Besançon Métropole en soutien à cette opération

Grand Besançon Métropole intervient financièrement auprès des bailleurs publics afin d'aider à la production de logements locatifs publics sur le territoire de l'agglomération bisontine permettant ainsi de développer une offre nouvelle à destination des populations modestes. Il s'agit d'un volet essentiel du Programme Local de l'Habitat 2013-2019, clairement affiché à travers la fiche action n° 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) », qui fixe un objectif de production à hauteur de 170 logements par an.

Au regard de l'avancée des projets, il est proposé d'octroyer une subvention pour la création de ces 7 logements d'un montant correspondant à l'application des conditions de financement appliquées habituellement aux subventions en soutien à la production de logements locatifs publics et fixées par le délibération du conseil communautaire du 30 juin 2016.

Ainsi, conformément au cadre d'intervention précité et à l'appui du retour d'instruction favorable de la part des services de l'Etat concernant l'agrément de ces logements, il est proposé l'attribution des aides suivantes sur fonds propres de Grand Besançon Métropole:

• Grand Besançon Habitat, création de 7 logements collectifs (4 PLAI et 3 PLUS). Cette opération se situe 35 rue du Polygone à Besançon : 52 000 € de subvention d'équilibre (1 logement de type 6).

Mmes K. ROCHDI(2), et D. POISSENOT, et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres de Grand Besançon Métropole en faveur de la production neuve de 7 logements locatifs publics situés 35 rue du Polygone à Besançon et inscrits au sein du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise, à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 52 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions correspondantes.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU 1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 96 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 7